

Une couverture santé collective et négociée



Tulle aggro met en place le dispositif proposé par ACTIOM afin que l'ensemble des habitants du territoire puisse bénéficier d'une complémentaire santé à prix réduit. La communauté d'agglomération souhaite permettre à tous ceux qui limitent leurs soins de santé, faute de moyens, d'obtenir des prestations de qualité au meilleur prix. La communauté d'agglomération a conclu un partenariat avec l'association ACTIOM (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) qui négocie auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles des contrats collectifs à adhésion facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour vous faire bénéficier d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel.

L'association ACTIOM

Notre force, La Mutualisation !



L'association ACTIOM «Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat» est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : garanties, options, tarifs, services & avantages, partenaires...

Née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés, *Ma Commune Ma Santé* est la réponse adaptée pour des centaines de communes partout en France.



Favoriser le retour à l'accès aux soins et économiser sur vos cotisations mensuelles.

Ma Commune Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et / ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Qui peut en bénéficier ?



- Les habitants de Tulle aggro (résidence principale ou secondaire)
- Les commerçants, artisans, agriculteurs ou professionnels libéraux installés sur le territoire
- Les employés territoriaux ou les agents municipaux travaillant sur le territoire
- Les membres de l'association ACTIOM (Cotisation annuelle de 12€)

Tulle aggro, engagée dans un Contrat Local de Santé aux côtés de partenaires locaux et des professionnels de santé, souhaite simplifier et encourager l'accès aux soins pour tous.

Le dispositif *Ma commune, Ma santé*, permet :

- D'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- De rencontrer votre référent local lors des permanences
- De bénéficier des outils et des services *Ma Commune Ma Santé* (conseillers spécialisés par téléphone, réunions d'informations publiques, permanences locales...)



Des solutions adaptées pour tous

Le choix d'une solution adaptée :

- 5 contrats Groupe, et jusqu'à 12 niveaux de garanties
- Des solutions personnalisées : prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...)

Des tarifs mutualisés :

- Négociés par tranche d'âge
- Gratuité dès le 3^{ème} enfant
- Réduction tarifaire pour le conjoint

Des avantages :

- Pas de sélection médicale
- Prestations sans délai de carence
- Tiers payant (pas d'avance de frais)
- Assistance santé 24h/24h
- Des réseaux de soins performants (ACTIL, Kalivia et Itelis)
- Des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants
- Des bonus fidélité

